



« Focus sur les réformes de l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière & au Système Comptable OHADA applicable à compter du 1er janvier 2018 »

A Libreville, les 8 et 9 juin 2017 de 9h à 15h

OBJECTIFS

Toutes les entreprises éligibles au nouveau référentiel comptable du 26 janvier 2017 sont tenues de basculer leur comptabilité au SYSCOHADA REVISE à compter du 1^{er} janvier 2018. Or, ce nouveau référentiel apporte des changements significatifs dans son cadre normatif, structurel et dans le fonctionnement des comptes, d'une part, et dans la présentation des états financiers, d'autre part.

A cet effet, les Directeurs comptables et financiers/les Directeurs Administratifs et financiers/les chefs comptables/les comptables/les collaborateurs des services comptables/les auditeurs/les financiers/toutes les personnes en relation avec la comptabilité se doivent de maîtriser les innovations du droit comptable et du nouveau système comptable OHADA dans tous les aspects significatifs.

Dans cette perspective, les résultats attendus par le séminaire de formation sont :

1- Connaître

- Les bases conceptuelles et les principes qui conditionnent la qualité des états financiers selon le SYSCOHADA révisé ;
- Les règles de fonctionnement des comptes du SYSCOHADA révisé ;
- Les règles d'élaboration des nouveaux états financiers ;
- les innovations apportées par le SYSCOHADA REVISE

2- Savoir faire

A partir des cas pratiques, être capable de :

- Produire les états financiers fiables et conformes à la nouvelle réglementation du SYSCOHADA ;
- Faire correctement le basculement au SYSCOHADA révisé, à la date du 1^{er} janvier 2018.

PROGRAMME DE FORMATION

Module 1: Droit comptable OHADA et cadre conceptuel

Section 1: Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière

Section 2: Cadre conceptuel et champ d'application du SYSCOHADA révisé

Section 3: Hypothèses de base et principes comptables fondamentaux du SYSCOHADA révisé

Section 4: Caractéristiques qualitatives de l'information financière et définitions

Module 2: Modifications et innovations introduites par la réforme aux comptes de bilan et de gestion

Section 1: Objectifs et principes généraux

Section 2 : Modifications apportées aux comptes du bilan

Section 3 : Modifications apportées aux comptes de gestion

Module 3: Modifications et innovations apportées aux états financiers annuels individuels

Section 1 : Objectifs et structure des états financiers

Section 2 : Règles générales de présentation

Section 3 : Modifications et innovations apportées aux états financiers annuels du système normal

Section 4 : Modifications et innovations apportées aux états financiers annuels du système minimal de trésorerie (SMT)

Module 4 : Basculement au SYSCOHADA révisé à la date du 1er janvier 2018

Section 1 : Principes de base à respecter

Section 2 : Mise en œuvre pratique

ANIMATEURS

- **Pr. Hervé NDOUME ESSINGONE**, Agrégé des universités en science de gestion, Enseignant de Finance à l'INSG, Président du Conseil Scientifique et Pédagogique de l'INSG. Ancien DG de l'INSG et de BGFI Business School.
- **Gaston Roger ANGUILE NTOKE**, Expert-Comptable diplômé, plus de vingt ans d'expérience professionnelle en révision comptable, et enseignant-chercheur associé à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) du Gabon
- **Eric MONLANDJO**, Expert-Comptable diplômé, (Bénin) dix-huit ans d'expérience professionnelle en expertise comptable, audit et animation des séminaires de formation.

INFORMATION

Chaque participant à la formation aura droit à la liste complète des comptes selon le SYSCOHADA REVISE-
– les états financiers selon la nouvelle présentation – les tableaux de correspondance, postes/comptes.



BULLETIN D'INSCRIPTION

(A retourner au plus tard le 5 juin 2017)

CONSEIL - AUDIT - EXPERTISE COMPTABLE

ENTREPRISE OU ORGANISME

Raison sociale :

Boîte postale : Tél : Fax :

E-mail :

IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

N°	Nom (s) et Prénom(s)	Contacts	Fonction	Montant
1				
2				
3				
4				
5				
6				
			MONTANT TOTAL	
			TPS	
			NAP	

CONDITIONS GENERALES

- Frais de participation à la formation : 386 750F CFA/personne, TPS à déduire. Règlement 100%, au plus tard 5 jours avant la formation et comprennent les pauses café, les déjeuners et la documentation.
- La participation à la formation n'est valable qu'après le retour du bulletin de participation dûment signé et accompagné du règlement ;
- Toute annulation par un participant doit être déclarée au plus tard 5 jours avant la date du séminaire, au cas contraire aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Le cabinet se réserve la possibilité d'annuler une session de formation ou la reporter, en cas d'insuffisance d'inscriptions ou en cas de force majeure.

(Signature et cachet de l'organisation)

**CONTACT DU CABINET : 04 90 73 43 (Mlle JESSICA)
07 79 74 64 (Mlle ANAELLE)**

Information disponible sur notre site internet : www.caudexco.com